



#### Protocole sanitaire de reprise des activités nautiques

#### CLUB DE CANOË KAYAK DE LA RANCE

**VERSION APPLICABLE AU 06 JUIN 2020** 

#### Objet:

Description des procédures de travail et de déroulement des activités du club dans le cadre du déconfinement, afin de favoriser un retour à la pratique dans un cadre sécuritaire et sanitaire conforme.

Elles s'appliqueront dans le respect du plan de déconfinement défini par le gouvernement et des adaptations et règlementations définies par les autorités territoriales (préfecture) et locales (mairie).

#### Champ d'application

Ce document a pour objet de fixer les règles à respecter pour satisfaire aux exigences sanitaires fixées par les autorités après la période de confinement qui débute le 11 mai 2020.

- Pour les salariés et les moniteurs bénévoles de la structure dans le cadre de l'encadrement des activités nautiques.
- Pour les adhérents de la structure dans le cadre des activités sportives et de loisirs organisées par le club.
- Pour les publics extérieurs dans le cadre des activités proposées par le club.

#### Durée de validité :

Ce document sera mis à jour selon l'évolution des restrictions sanitaires nationales et des retours d'expérience.

• Début : **6 juin 2020** 

• Fin : fin de la phase épidémique COVID-19

Approbateur : La Présidente – Katell LE PETIT

#### Documents de référence :

Arrêté préfectoral : du 15 mai 2020

#### Documents du ministère des sports

- http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport fiches.pdf
- <a href="http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf">http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf</a>
- <a href="https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/05/Instruction-aux-pr%C3%A9fets-Minist%C3%A8re-des-Sports-11-05-2020.pdf">https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/05/Instruction-aux-pr%C3%A9fets-Minist%C3%A8re-des-Sports-11-05-2020.pdf</a>

#### Doctrine de la fédération Française de Canoë Kayak

• https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/05/Plan-de-reprise-FFCK-07-05-2020.pdf

### Table des matières

Synthèse des principales mesures recommandées par la FFCK	. 3
Les principes généraux	. 4
Rappel des consignes du Ministère des Sports	. 5
Règles générales de pratique des sports de pagaie	. 6
Accueil du public au sein de la base nautique et accès au bâtiment	. 7
Acteurs du sport (Salariés, dirigeants, encadrants bénévoles)	. 7
Adhérents	. 7
Public extérieur à l'association – activité touristiques et commerciales	. 7
Organisation du site	. 8
Plan de masse et répartition des zones dédiées	. 9
Organisation d'une séance	10
1. Cas général et pratique en eau calme	10
Entretien du matériel	11
Aménagement des créneaux de pratique	12
Répartition des créneaux horaires	12
Utilisation des véhicules	13
Rôles et responsabilités	14
Adhérents	14
Moniteurs et encadrants habilités	14
Coordinateurs et entraineurs	14
Dirigeants de l'association	14
Annexe 1 – Extrait du guide d'accompagnement de reprise des activités sportives du Ministère des Sports	16
Annexe 2 - Affichage	18
Annexe 3 - Affichage	19
Annexe 4 – Registre de présence	20
Annexe 5 – Où jeter masques, lingettes et gants ?	21
Annexe 6 – Extrait du DUER – Mesures liées à l'épidémie de Covid-19	22

#### « Responsabilité, lucidité et exemplarité »



#### Distanciation physique

1m entre chaque personne, 4m² par personne y compris sur l'eau

Pratique associative en embarcations individuelles

Techniques de navigation et de sécurité adaptées

Niveau technique des personnes permettant la maîtrise de cette distanciation physique



#### Application gestes barrières

Masque porté en dehors de la pratique

Pas d'accès aux vestiaires et aux douches intérieures

Points de lavage, gels hydroalcooliques



#### Limitation brassage des individus

Signalétique du site « ad'hoc »

Limitation de transports en

Pas de croisement adhérents / non adhérents

Just paddle!: limiter la presence au temps de navigation



# Nettoyage / désinfection des matériels et locaux

Attribution individuelle de matériel aux adhérents

Protocole de nettoyage / désinfection

Désinfection matériel entre chaque prêt



#### Information et communication

Affichage dans la structure

Information des adhérents et des pratiquants

Tenue de registres de traçabilité

Formation des encadrants bénévoles et professionnels

#### Les principes généraux

Limitation du temps de présence dans la structure et de l'accès aux bâtiments « Just paddle ! »

4m² par personne

Port du masque dans l'ensemble de la structure, en dehors des temps de pratique

Equipement en savon des points de lavage de mains, conseils lavage (gel hydroalcoolique, papiers, sacs poubelles), poubelles

Nettoyage et désinfection des locaux et des sanitaires au moins 1 fois par jours et des véhicules et du matériel après chaque utilisation

Reprise progressive et modérée de l'activité des pratiquants après 2 mois d'arrêt

Pas de partage de bouteille d'eau, de nourriture, de vêtements etc..

Tenue de registre recensant les personnes accueillies

Extrait du document GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19

# A. Recommandations sanitaires à la reprise sportive post confinement lié à l'épidémie de covid-19

(à l'exclusion du sport de haut niveau et du sport professionnel)

- Pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19), une consultation médicale s'impose avant la reprise. La reprise de l'activité physique peut être examinée lors des consultations médicales de suivi du patient Covid-19.
- 2. Pour les personnes contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours. Une consultation n'est pas nécessaire ensuite pour la reprise si pas de symptôme développé pendant ces 14 jours. En cas de symptôme et confirmation Covid-19, voir le point 1.
- 3. Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.
- 4. Pour tous les sportifs, il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort et de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaires ou articulaires, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

#### B. Les règles de distanciation physique

Il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact au-delà de 1 m :

- 10 m pour la pratique du vélo et de la course à pied
- 5 m pour la marche rapide (côte à côte ou devant/ derrière)
- 1,5 m en latéral entre deux personnes
- pour les autres activités, prévoir un espace de 4 m² pour chaque participant

#### C. Les mesures barrières doivent être maintenues

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique;
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc...);
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette,...) doit être proscrit;
- L'utilisation de matériels personnels est privilégiée, à défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation;
- Le port du masque rend difficile la pratique d'un grand nombre de disciplines sportives. Il se justifie cependant dans certaines situations où les mesures de distanciation ne pourraient pas être strictement respectées.

#### Règles générales de pratique des sports de pagaie

#### Activités associatives :

- Pratique individuelle : niveau « Pagaie bleue » minimum (pratiquant autonome)
- Pratique en groupe : niveau « Pagaie jaune » minimum (pratiquant initié) dans la limite de 10 personnes maximum (encadrants inclus) et le respect de la distanciation

#### > Activités touristiques :

- Pratique sur des parcours reconnus, d'un niveau adapté, en veillant aux règles de distanciation physique. L'utilisation de bateaux biplaces pourra se faire qu'à partir du 2 juin 2020, dans le seul cas de groupe déjà constitués arrivant ensemble sur site, ayant signé une décharge de responsabilité. Aucun équipage ne pourra être formé au pied levé.
- ➤ Pour la pratique club seule l'utilisation de bateau monoplace est autorisée durant cette première phase de déconfinement
  - Activités autorisées : promenade, entrainement sur eau calme et eau vive.
  - Pas de jeux collectifs.

Compte tenu de la taille de la zone de navigation, plusieurs groupes de 10 personnes pourraient être sur le plan d'eau au même moment, en fonction de la disponibilité d'encadrants et en coordonnant les plannings pour que les groupes à terre ne soient jamais plus de 10. (Zones de préparation et de nettoyage du matériel, garage et embarcadères)

La distanciation physique de 4m² par pratiquant est demandée lors de la pratique individuelle. (Longueur d'une pagaie entre chaque pratiquant).

Navigation de front recommandée et doublement de la distanciation physique face au vent.

Toutes les règles de navigation et de sécurité qui régissent habituellement nos activités continuent à s'appliquer, notamment l'interdiction de naviguer seul en dessous du niveau pagaie bleue.

En cas d'urgence et de danger imminent, notamment besoin d'assistance d'un pratiquant, le respect des pratiques de sécurité sur l'eau l'emportent sur le respect des mesures barrières COVID-19.

#### Accueil du public au sein de la base nautique et accès au bâtiment

En dehors des espaces situés en rez-de-chaussée et jusqu'à nouvel ordre,

- Les vestiaires,
- Les douches,
- La cafétaria,
- L'espace musculation,



L'accès au bureau de l'association et aux sanitaires est décrit ci-après.

#### Acteurs du sport (Salariés, dirigeants, encadrants bénévoles)

Le bureau ne sera accessible qu'aux salariés et aux dirigeants du club.

Les règles émises par la mairie s'appliqueront ainsi que les règles du ministère du travail Le port du masque de protection est recommandé.

Le bureau sera équipé de gel hydro-alcoolique de produits de nettoyage tensio-actif et d'essuie-tout jetable pour le nettoyage des mains et des surfaces.

#### Adhérents

Les adhérents du club auront accès ponctuellement au sanitaire (en cas d'urgence) se trouvant à côté de la cafétaria, sous réserve de porter un masque de protection et d'utiliser du gel hydro-alcoolique en entrant dans le bâtiment. Les pratiques d'hygiène habituelles s'appliquent : lavage des mains avec du savon, essuyage des mains avec du papier qui sera jeté dans un sac poubelle changé quotidiennement.

#### Public extérieur à l'association – activité touristiques et commerciales

A partir du 6 juin, il sera possible de louer des kayaks ou de réaliser des prestations envers des publics extérieurs à l'association. Seuls les groupes ayant réservé pourront être autorisés à pratiquer. Si le départ de la randonnée a lieu en amont de la base nautique, le public sera invité à se rendre au point de départ par ses propres moyens.

#### Organisation du site

L'accès aux vestiaires et douches de la base nautique n'étant pas autorisé, il sera recommandé aux pratiquants d'arriver en tenue, ou de se changer sur le parking en respectant les précautions relatives à l'intimité de chacun, notamment envers les mineurs, en se changeant dans leur véhicule ou à l'abri des zones de passage.

Il est envisagé de permettre l'accès au hall de la cafétéria pour stocker les sacs des personnes venant à pieds ou en vélo, dans la limite d'une seule présente à la fois.

L'accès au site sera conditionné par un lavage des mains au soluté hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée du club.

Dans la phase de constitution du groupe, du briefing et de la prise en main du matériel il est demandé le respect d'une distance de 1,5 mètres entre les personnes, le port du masque est encouragé.

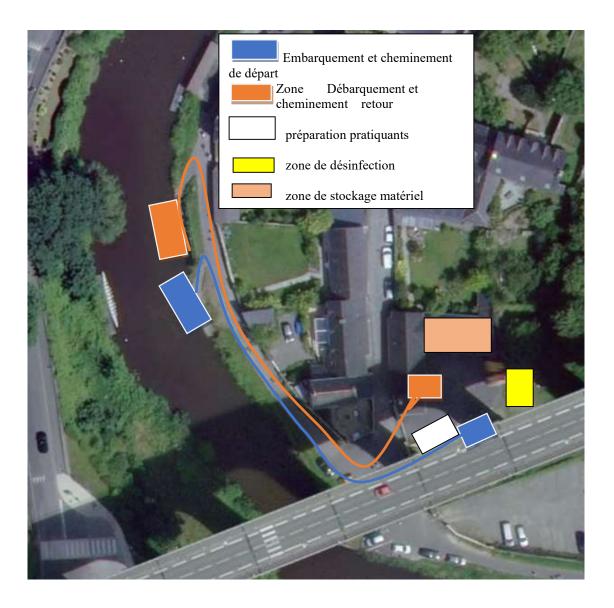
Les grilles et portes seront exclusivement ouvertes et fermées par le coordonnateur de la séance.

Vu la disposition du garage à bateaux, une zone de sortie des bateaux (propre) et une zone de retour des bateaux (sale) sont individualisées devant le club. (voir le plan du site)

Les pratiquants embarqueront et débarqueront sur le ponton situé sous le club.

Le respect du nombre de 10 personnes sur le site par créneau permet le respect de la distanciation et d'éviter le brassage de personnes.

Pour rappel, les personnes présentes sur le site se seront inscrites au préalable auprès du coordonnateur, et un registre de présence devra être rempli, permettant une traçabilité de la fréquentation par les pratiquants. L'arrivée inopinée pour intégrer un groupe ne pourra pas être autorisée durant cette première phase de déconfinement.



#### Organisation d'une séance

#### 1. Cas général et pratique en eau calme

À tout moment entre l'arrivée et le départ du site les personnes doivent respecter une distanciation physique de 1,5 mètres

A l'heure convenue de début de séance le responsable rempli le registre de présence.

Avant d'aller chercher son matériel chacun sera invité à se laver les mains au soluté hydro-alcoolique.

- Les pratiquants vont chercher chacun leur tour bateau, pagaie, gilet de flottabilité, éventuellement casque dans le hangar.
- Ils/elles s'équipent dans la zone de préparation (zone bleue du plan)
- Briefing de l'encadrant et vérification de sécurité
- Embarquement individuel sur le ponton
- Désinfection des mains avant de quitter le ponton (gel hydro-alcoolique)
- Respect des règles de distanciation pendant la séance :
  - 4m<sup>2</sup>/personne minimum
  - 4 m entre deux bateaux,
  - Navigation de front si possible
  - Doublement des distances par vent de face
- Débarquement individuel par le ponton
- Dépose des bateaux sur les portants ou au sol dans la zone de retour (verte sur le plan)
- Épongeage et nettoyage des bateaux avec son chiffon, serviette, éponge (Pas de matériel collectif)
- Nettoyage des gilets et des casques par trempage

Le pratiquant sera invité à se laver les mains au soluté hydro-alcoolique en quittant le site de pratique.



Les bouteilles d'eau et gourdes étant vecteurs de contamination, chacun est responsable de ses affaires, à la fin de la séance tout ce qui traine sera jeté.

#### Entretien du matériel



Les embarcadères ayant été identifiés comme zone potentielle de contamination croisée il sera mis à disposition sur le ponton côté départ un flacon de gel hydro-alcoolique à utiliser juste après l'embarquement avant le départ pour navigation.

En début de séance l'iloire du bateau et le manche de la pagaie seront nettoyés.

A la fin de la séance, les pratiquants déposent le matériel en zone « sale » sur les portants ou au sol. Du désinfectant virucide sera mis à disposition pour que chacun nettoie son bateau et sa pagaie.

Pas d'utilisation de serviette ou d'éponge collective pour l'essuyage des bateaux : chacun amène son chiffon.

Les gilets de sécurité, casques, bateaux (iloires) seront pulvérisés de produits et mis à sécher. Les gilets et casques en cours de séchage seront installés sur des portants spécifiques.

Une fois par jour une désinfection des poignées du hangar à matériel sera faite par un employé du club.

Dans la mesure du possible les créneaux de pratique seront organisés pour que le matériel de prêt ne soit pas utilisé plusieurs fois dans la même journée.

Les bateaux personnels stockés dans le hangar de la base nautique seront clairement identifiés avec le nom de leur propriétaire, qui appliquera les mêmes règles d'hygiène.

#### Aménagement des créneaux de pratique

Afin de répondre à la demande et au besoin de la population de reprendre une activité physique, les créneaux de pratique seront aménagés en nombre et en cadencement.

Nous sommes conscients des contraintes que cela va induire dans l'organisation personnelle par rapport à nos habitudes mais c'est la seule façon de garantir une régulation des flux de personnes sur le site.

#### Répartition des créneaux horaires

Ecole de pagaie	Compétiteurs	Loisirs	Locations et	Dragon boat
		autonomes	prestations	
Mercredi	Quotidien	Tous les jours	Lundi, mardi,	Pas de pratique
13h30/15h00	Adaptable selon	18h30/20h	jeudi et vendredi	possible pour
Et	les autres	ou adaptable	13h30/18h	l'instant
15h30/17h00	groupes	selon les autres	Samedi et	
		groupes	Dimanche	
			10h/18h	

Ces créneaux sont susceptibles de modification pour tenir compte du retour d'expérience des premières séances et les demandes et contraintes des adhérents.

#### **Utilisation des véhicules**

L'utilisation du véhicule n'est pas prévue dans ce premier protocole pour le transport de passagers mais réservé pour les besoins éventuels du salarié. Son utilisation se fera dans le respect des règles sanitaires :

- Le véhicule est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.

#### Rôles et responsabilités

#### **Adhérents**

- Lecture et signature du protocole de fonctionnement
- <u>Inscription préalable</u> à chaque séance dans un groupe afin de limiter la taille des groupes à 10 personnes
- Inscription sur le registre de présence au début de la séance
- Nettoyage/désinfection du matériel à la fin de chaque sortie

#### Moniteurs et encadrants habilités

- Gestion du groupe pendant la phase de préparation et de mise à l'eau et pendant la phase de débarquement et de nettoyage et rangement du matériel
- Possession en permanence d'un flacon de gel-hydro-alcoolique pendant les sorties pour faire face aux imprévus
- Les règles habituelles de sécurité de la pratique continuent à s'appliquer

#### Coordinateurs et entraineurs

- Mise en œuvre du protocole sanitaire, explication et assistance aux des pratiquants, mise en place de l'affichage
- Gestion des inscriptions et de la constitution des groupes
- Archivage des registres de présence
- Désinfection toutes les 4 heures des surfaces sensibles telles que plan de travail, poignées de porte
- Surveillance des consommables mis à disposition (gel hydro-alcoolique, savon à main, produits détergent, essuies tout, sac poubelle

#### Dirigeants de l'association

- Point régulier sur l'évolution des procédures maj de ce document
- Point régulier et analyses des remontées d'information venant des salariés, encadrants et adhérents
- Communication avec les instances administratives (Ville, CC/CA, Département, Région)
- Communication avec les instances fédérales

# ANNEXES

# Annexe 1 – Extrait du guide d'accompagnement de reprise des activités sportives du Ministère des Sports



#### STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCONFINEMENT REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

PÉRIODE DU 11 MAI AU 2 JUIN 2020

#### **ACTIVITÉ SPORTIVE**

#### **CANOE-KAYAK**

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOE-KAYAK

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

#### RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ:

- · Phase 1: reprise des encadrants avant l'accueil des pratiquants
- Phase 2 : pratique individuelle à partir du 11 mai 2020
- Phase 3: pratique associative et commerciale, pratique individuelle ou en groupe dans la limite de 10
  embarcations individuelles présentes simultanément sur site (encadrement compris): possible à partir du
  11 mai, dès lors que la structure de pratique a finalisé son protocole de reprise.

#### LES PUBLICS CONCERNÉS:

- · Activités associatives :
  - pratique individuelle : niveau « Pagaie bleue » minimum (pratiquant autonome)
  - pratique en groupe: niveau « Pagaie jaune » minimum (pratiquant initié) dans la limite de 10 personnes maximum (encadrants inclus) et le respect de la distanciation
- · Activités touristiques et commerciales :
  - pratique sur des parcours reconnus, d'un niveau adapté, en veillant aux règles de distanciation physique<sup>1</sup>.

#### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Tous sports de pagaie individuels (excluant les jeux collectifs embarqués) et activités complémentaires se pratiquant:
  - en embarcation individuelle,
  - sans contact direct ou indirect entre les participants.

Pour des raisons de sécurité, privilégier la pratique simultanée de plusieurs pagayeurs dans des embarcations individuelles et dans le respect des règles de distanciation physique.

La pratique commerciale se faisant pour une grande partie sur des embarcations biplaces, l'usage de ces bateaux fera l'objet d'un réexamen lors de la deuxième phase de déconfinement

#### **ACTIVITÉ SPORTIVE**

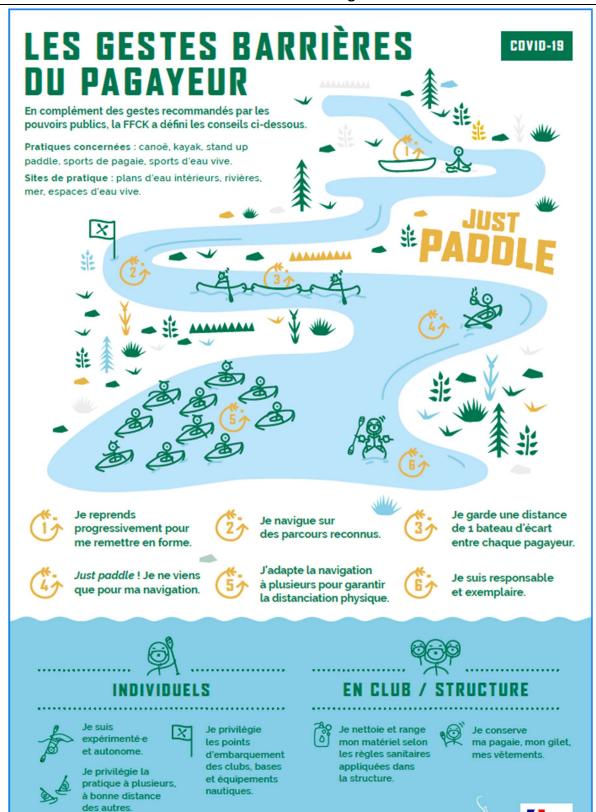
#### CANOE-KAYAK

Liberté Égalité

## 他的本MÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique):

- · Pratique sur sites et parcours sécurisés et autorisés,
- « Just paddle! »: limiter le temps de présence à la pratique,
- Pour les pratiques maritimes, uniquement lorsque l'accès à la mer peut se faire en dehors des plages (local associatif, club, espace délégué) ou bien lorsqu'une décision local autorise l'accès à la mer par la plage.
- · Navigation de front pour les groupes (embarcations individuelles),
- · Adaptations pour une gestion individuelle de la sécurité,
- · Attribution individuelle, si possible, des matériels et EPI,
- · Auto-équipement des pratiquants,
- · Pour le matériel de prêt, séchage complet ou nettoyage entre chaque utilisation,
- · Navettes vers les points de départ / arrivée réalisées par les pratiquants avec leurs véhicules personnels,
- Tenue d'un registre de recensement des personnes accueillies.

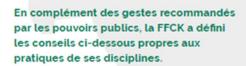
Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : https://www.ffck.org/



RESPONSABILITÉ, LUCIDITÉ, EXEMPLARITÉ.

# PRINCIPALES MESURES SANITAIRES PRÉCONISÉES PAR LA FFCK

COVID-19



Pratiques concernées : canoë, kayak, stand up paddle, sports de pagaie, sports d'eau vive. Sites de pratique : plans d'eau intérieurs, rivières, mer, espaces d'eau vive.



#### APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

- Masque porté en dehors de la pratique.
- Pas d'accès aux vestiaires et aux douches intérieures.
- x Équipements des points de lavage avec du savon.
- x Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les points clés.



#### NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MATÉRIELS ET LOCAUX

- Création d'une zone de désinfection.
- Attribution individuelle de matériel aux adhérents.
- Application du protocole de nettoyage et désinfection de la structure.
- Désinfection matériel entre chaque prêt avec un produit virucide à la norme NF14476.
- Responsabilisation de chaque pratiquant dans le nettoyage de son matériel.



- Affichage dans la structure aux différents points
- Information des adhérents et des pratiquants.
- Tenue du registre horaire entrée et sortie de la structure.
- Formation des encadrants bénévoles et professionnels.
- \* Mise en place du DUER (document unique d'évaluation des risques).

#### DISTANCIATION PHYSIQUE

- 1 m entre chaque personne, 4 m² par personne y compris sur l'eau.
- Pratique associative en embarcations individuelles.
- x Techniques de navigation et de sécurité adaptées.
- \* Vérification visuelle de l'équipement des pratiquants par les cadres.



#### LIMITATION BRASSAGE DES INDIVIDUS

- Signalétique du site ad'hoc.
- Limitation de transports en commun.
- Pas de croisement adhérents / non adhérents.
- Just paddle: limiter la présence au temps de navigation.



ET COMMUNICATION







aux pratiquants.





#### Annexe 4 – Registre de présence

#### Pour les adhérents :

NOMBRE	DATE DE PRESENCE	NOM		PRÊT DE MATERIEL	HEURE DE DEPART
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

#### Pour les extérieurs, après le 2 juin :

NOMBRE	DATE DE PRESENCE	HEURE D'ARRIVEE	NOM	PRENOM	ACTIVITE DU JOUR	ADRESSE	MAIL	TEL	PRÊT DE MATERIEL	HEURE DE DEPART
1		1.7								
2									20	
3										
4									2	
5										
6									20	
7										
8									**	
9									10	
10			1							
			100			<				

# LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS: OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.



Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

#### Annexe 6 – Extrait du DUER – Mesures liées à l'épidémie de Covid-19

Type de risque	Date	Description	Gravité	Probabilité	Exemples de mesure à prendre	Réévaluation
Risques psychosociaux liés à l'isolement		Risques liés à l'isolement (notamment pour les salariés en télétravail ou les salariés seuls sur site) : Absence d'intégration à la structure,	Gravité 2	Fortement probable	Organisation de temps d'échange réguliers avec le supérieur hiérarchique, Participation aux réunions ETD, Instauration de règles, claires, connues et partagées,	Entretien régulier avec le salarié pour évoquer les conditions de travail Visite régulière auprès de la médecine du travail,
Risques psychosociaux liés aux tensions avec les usagers		Risques liés à des tensions avec les usagers : Stress			La gestion des conflits et des mécontentements prise en charge par le directeur ou le président structure,	Entretien régulier avec le salarié
Risque épidémiologique ou pandémique  COVID-19		Risques liés à l'exposition au virus.	Gravité 4	Fortement probable	Distanciation physique: Adaptation des horaires d'ouverture et mise en place du télétravail pour toutes les missions ne nécessitant pas de présence dans les locaux, 1m entre chaque personne, 4m² par personne y compris sur l'eau, Pratique en embarcations individuelles,  Gestion des flux de personnes extérieures: Limitation du nombre de personnes présentes dans l'établissement: affichages, marquages au sol, zone d'attentes à l'extérieur, Mise en place d'un sens de circulation, Mise en place d'une signalétique incitant à la distanciation sociale, Nettoyage des mains avec du gel hydro alcoolique obligatoire avant tout contact avec un objet de la structure, Port du masque obligatoire au sein des locaux ou véhicule,	Adaptation des mesures en fonction de l'évolution de la pandémie,

Risque épidémiologique ou pandémique covid-19	Lutte contre l'épidémie	Gravité 4	Fortement probable	Limitation de transports en commun, Mise en place des gestes barrières: Distanciation sociale au sein de l'association: dans la mesure du possible une personne maximum par pièce, Mise à disposition de masques et EPI pour tous,  Nettoyage et désinfection du matériel: Protocole de nettoyage / désinfection des sols et du matériel de navigation avec un produit à la norme NF (ou EN) 14476 virucides, Désinfection du matériel entre chaque prêt dans un espace dédié et avec le port d'EPI adapté,  Tenue de registre recensant les personnes accueillies permettant d'identifier les cas contacts,	Adaptation des mesures en fonction de l'évolution de la
Risque épidémiologique ou pandémique	Risques liés à la reprise de l'activité physique et/ou de la navigation.	Gravité 4	Fortement probable	Reprise progressive de l'activité sportive par phase : Phase 1 : Avant l'accueil des pratiquants : nettoyage, remise à niveau et réathlétisation des cadres : reprise progressive et modérée. Vérification des parcours autorisés et des EPI, Phase 2 : pratiques individuelles des adhérents, Phase 3 : organisation de pratique en groupe limités : 10 personnes maximum en respectant 4m2 par personne et en utilisant des embarcations individuelles,	pandémie, Adaptation des mesures en fonction de l'évolution de la pandémie,

#### Sigles et références

#### Sigles:

FFCK = Fédération Française de Canoë-Kayak et des sports de pagaie CRCCK = Comité Régional de Canoë-Kayak | Centre-Val de Loire CTR = conseillers techniques régionaux, agents de l'Etat mis à disposition du comité régional de canoë kayak DUER = Document Unique d'Evaluation des Risques

#### Sites et documents de références

#### Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

- Doctrine sanitaire Plan-de-reprise-FFCK-07-05-2020
- CP-FFCK-premieres-informations-reprise-29-04-20
- Affiche-Institutionnelle-FFCK-05-07-2020
- Affiche-Pratiquants-FFCK-07-05-2020
- Résultats-Questionnaire-covid19-mai-2020
- Registre-des-personnes-accueillies-FFCK-05-05-20
- Fiche-FFCK-Mesures-employeurs-05-05-2020

Documents téléchargeables sur le site de la FFCK : <a href="https://www.ffck.org/2020/05/04/reprise-de-nos-activites/">https://www.ffck.org/2020/05/04/reprise-de-nos-activites/</a>

#### Ministère des sports

Guides de reprise de l'activité physique : <a href="http://www.sports.gouv.fr/presse/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques">http://www.sports.gouv.fr/presse/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques</a>

#### Ministère du travail

https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/article/communiques-de-presse

#### <u>Préfecture</u>